

Le Saint-Sylvanais

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Numéro 1 - SEMESTRIEL



L'ÉDITO

Depuis le mois de mars dernier, un nouveau mandat de six ans vient de débiter avec un exécutif renouvelé.

Vos élus m'ont désigné pour insuffler une nouvelle dynamique et mener des projets dans ce sens. Je suis ravi d'emmenager notre équipe de 10 conseillers dans cette mission au service de chaque habitant de notre commune.

Que retenir de l'actualité de cette année 2020 ?

Sur notre territoire comme partout en France et dans le monde la pandémie de la COVID19 a bouleversé notre quotidien, celui des familles, du travail, des entreprises, des anciens, des enfants...

Et pourtant dans ce contexte difficile, la nature humaine fait front en puisant dans ses ressources et en faisant preuve de solidarité et de fraternité. Elle fait feu de tout bois pour trouver des solutions à ce dysfonctionnement en adaptant, en innovant, en consommant local, en créant des entreprises, en accompagnant et en soutenant ceux qui sont dans la difficulté... une dynamique constructive et solidaire dans laquelle s'est engagé l'équipe municipale et ses agents comme bon nombre d'entre vous.

Je tiens, ici, à tous vous en remercier.

À travers ce bulletin, vous découvrirez une partie des actions qui ont été menées sur la commune : par la municipalité, les associations, les entreprises... Vous retrouverez, également, les informations communales sur le site Facebook ainsi que sur le site internet créé lors du 1er confinement et qui est en cours de construction.

Et pour les années suivantes ?

Pour 2021, je vous souhaite une solution rapide et durable à la pandémie de la COVID19 pour que notre horizon s'éclaircisse et que nous puissions entrer de plain-pied dans la réflexion, l'élaboration et l'exécution de nos projets et pour la commune dans le respect de l'équilibre budgétaire.

En effet, le projet de loi de finances (PLF) de l'État pour 2021 demande, comme les PLF précédents, que le bloc communal apporte sa contribution au rétablissement de la dette publique nationale. Aussi le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) baissera cette année encore pour la commune ce qui aura un impact négatif sur le budget.

Il va nous être indispensable de trouver des sources de revenus complémentaires auprès de nos partenaires institutionnels, de travailler à une gestion optimisée de nos équipements et de contraindre nos dépenses. D'autant plus que l'État nous pousse à favoriser la reprise économique et à intervenir sur les thèmes de la transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport pour favoriser l'emploi et l'attractivité des territoires. Un vaste programme auquel, je ne vous le cache pas, nous ne pourrions accéder que modestement (avec l'aide de la CDA, du département, de la Région, de l'État et de l'Europe) et qui impliquera une conception budgétaire pluriannuelle.

J'espère que vos fêtes de fin d'année, malgré ce contexte si particulier, se sont bien passées, dans le respect des règles sanitaires.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter le meilleur pour l'année 2021.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



2e rang : Anne Raynaud, Yann de Penquer, Sylvie Renon, Julien Millet, Alain Séris
1er rang : Mauricette Petit, Catherine Lévêque, Jean-Marc Audouin, Irène Nigeou, Bruno Lebreton

Maire Jean-Marc Audouin		
Pôle patrimoine et technique 1er adjoint Alain Séris	Pôle Services à la population 2e adjointe Anne Raynaud	Pôles affaires générales 3e adjointe Sylvie Renon
Commission Urbanisme & PLU <u>Vice-président</u> : Alain Séris <u>Membres</u> : Julien Millet, Sylvie Renon Commission Voirie, Travaux & Sécurité <u>Vice-président</u> : Alain Séris <u>Membres</u> : Yann de Penquer	Commission Communication Informations municipales <u>Vice-présidente</u> : Anne Raynaud <u>Membres</u> : Bruno Lebreton, Julien Millet, Mauricette Petit Commission « Créer du lien » <u>Vice-présidentes</u> : Anne Raynaud, Sylvie Renon <u>Membres</u> : Irène Nigeou, Bruno Lebreton, Mauricette Petit, Julien Millet Commission Environnement et paysages <u>Vice-présidente</u> : Catherine Lévêque <u>Membres</u> : Anne Raynaud, Irène Nigeou	Commission Finances <u>Vice-présidente</u> : Sylvie Renon <u>Membres</u> : Anne Raynaud, Bruno Lebreton, Alain Séris Commission Administration & Personnel <u>Vice-présidente</u> : Sylvie Renon <u>Membres</u> : Mauricette Petit, Irène Nigeou, Catherine Lévêque, Alain Séris Commission tourisme <u>Vice-présidente</u> : Sylvie Renon <u>Membres</u> : Bruno Lebreton, Julien Millet, Anne Raynaud, Irène Nigeou, Catherine Lévêque Commission Action sociale <u>Vice-présidente</u> : Mauricette Petit <u>Membres</u> : Sylvie Renon, Anne Raynaud, Catherine Lévêque
Commission appel d'offres Jean-Marc Audouin, Alain Séris, Julien Millet, Yann de Penquer, Bruno Lebreton, Anne Raynaud, Sylvie Renon		
Permanences des élus sur RDV <i>Les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site internet et en mairie.</i>		

INFORMATIONS MUNICIPALES



Saint-Sauvant, saint-Sauvant ou Saint Sauvant

« Le nom du saint s'écrira sans majuscule et sans trait d'union s'il désigne le personnage même : "Le 6 décembre, saint Nicolas apporte des cadeaux aux enfants de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne", "L'Évangile selon saint Jean", "le supplice de saint Pierre".

En revanche, cette dénomination se prêtera obligatoirement à la majuscule et au trait d'union si elle désigne une église, un toponyme, une fête, etc. : "l'église Saint-Nicolas, la montagne Sainte-Victoire", "le Saint-Laurent" (fleuve), la ville de "Saint-Nazaire". Les faits historiques suivent cette règle : "la Sainte-Alliance", "le Saint-Empire", "la Saint-Barthélemy".

Quant aux locutions "un saint-bernard", "un saint-honoré", "un saint-nectaire", "un saint-émilion", on voit qu'on y abandonne la majuscule, mais non le trait d'union.

Ce n'est pas simple, et encore ne vous ai-je pas entretenu du "Saint-Office" versus "la sainte Vierge" ou "les lieux saints" versus "la Terre Sainte/la terre sainte". La majuscule et le trait d'union ont encore quelques beaux jours devant eux ! »

Extrait d'un article du Figaro écrit par Jean-Jacques Didier et publié le 8 mars 2017.

En conclusion, saint Sylvain et Saint-Sauvant !



COVID-19

Pour tous renseignements sur la crise sanitaire en perpétuelle évolution, n'hésitez pas à appeler la mairie ou à prendre RDV avec nous. Il en va de même pour les entreprises, nous pouvons vous accompagner dans vos démarches de demandes d'aides qui selon vos situations pourraient vous être apportées.

Inscription au registre nominatif des personnes vulnérables

Conformément au décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004, vous pouvez :

- vous signaler
- ou signaler à la mairie une personne de votre entourage susceptible d'être vulnérable en raison de l'âge, d'un handicap, d'une situation particulière.

Le but est d'aider les personnes fragiles en cas de besoin lors d'une période de canicule, de grand froid, d'épidémie, d'inondations, etc., dans le cadre du Plan d'Alerte de d'Urgence au profit des personnes âgées et handicapées déclenché par M. le Préfet de la Charente-Maritime.

Un suivi régulier pourra être effectué par les élus en charge de l'action sociale : contact téléphonique, visite à domicile, surveillance avec l'aide des réseaux de proximité (services de soins infirmiers et d'aide à domicile, portage de repas, etc.). Si vous souhaitez vous inscrire, merci de remplir la fiche d'inscription au registre nominatif disponible sur le site internet de la commune, et de la remettre en mairie. Vous pouvez également demander un exemplaire en mairie.

Peuvent s'inscrire sur le registre nominatif des personnes vulnérables :

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes âgées de plus de 60 ans recon-

nues inaptes au travail,

- les personnes adultes handicapées bénéficiant d'une allocation, d'une prestation de compensation, d'une pension d'invalidité, d'une carte d'invalidité, de priorité ou de stationnement, de la qualité de travailleur handicapé.

L'inscription est facultative ; elle peut se faire à tout moment de l'année ; elle est déclarative : aucun document justificatif n'est à fournir à l'inscription, toutefois il devra être tenu à disposition du maire en cas de besoin (carte d'invalidité, carte d'identité attestant de l'âge, etc.).

Les données recueillies ont pour seul objet le Plan d'Alerte d'Urgence départemental, destinées à l'usage exclusif du maire, des élus de la commune en charge de l'action sociale et de la prévention des risques, ainsi que du préfet, à sa demande.

Un accusé réception, valant inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables, sera adressé à la personne (ou à son représentant légal) dans les 8 jours qui suivent la demande.

Toute personne inscrite au registre nominatif des personnes vulnérables pourra, à tout moment :

- demander à en être radiée,
- signaler toute modification des informations communiquées.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Colis aux anciens

Comme chaque année, des colis ont été distribués aux personnes de 79 ans et plus par la municipalité au cours du mois de décembre. Une occasion de les rencontrer en cette période de fêtes, mais aussi dans un contexte où l'isolement est renforcé.



Formation défibrillateur

Ouverte aux habitants en collaboration avec le cabinet infirmier Mallier.

1^{re} session au printemps.

Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en mairie, nous vous recontacterons une fois la date et l'heure fixées.

Report du recensement

En raison des conditions sanitaires dues au COVID19, l'INSEE a pris la décision de reporter le recensement qui devait avoir lieu en janvier 2021 en 2022.



RECENSEMENT

de la population 2021

www.le-recensement-et-moi.fr

Salles communales Bernard Morand (ancienne école)

L'école étant fermée depuis juillet 2020, il nous a fallu réfléchir au devenir de ces locaux.

Les salles BCD et Salle 1 demeurent occupées pour l'accueil périscolaire de nos enfants.

La Salle 2 sera réservée aux associations domiciliées à St-Sauvant à titre gratuit et selon un planning qui permettra le partage de cette salle. Cahier de réservation en mairie.

La Salle 3 sera réservée à la location pour des activités payantes par exemple des cours de dessin, de gym, de théâtre, réunions ponctuelles...

La cantine, le préau, la cour et les sanitaires, ponctuellement utilisés par l'accueil périscolaire, pourront être loués en dehors des heures de ce dernier (17h-18h30).

Ces locations pourront démarrer à compter du 1er février 2021 si le contexte sanitaire le permet.

Les tarifs sont en cours d'élaboration à l'heure de l'impression de ce bulletin, vous les trouverez au cours du mois de janvier en mairie ou sur le site internet ainsi que les plans et tarifs des autres salles : le préau de Pidoux loué avec ou sans la cuisine et la salle de la tour.



Une première campagne de stérilisation des chats au programme de l'année 2021

Face à la présence de nombreux chats errants sur notre commune, et afin de limiter leur prolifération et les désagréments associés, la commune de Saint-Sauvant, en partenariat avec l'association L'École du Chat Libre de Saintes et la Fondation 30 Millions d'Amis, lance une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants (non pucés, non tatoués), seule méthode efficace et éthique pour ne pas être envahis par des « colonies de matous », en accord avec la législation en vigueur.

Les chats errants seront capturés, stérilisés, identifiés (tatouage) par l'association Les Chats Libres de Saintes. Ils seront ensuite relâchés sur leurs lieux de capture et suivis sanitaire par l'association avec l'aide de riverains bénévoles. Ils continueront ainsi à protéger leur territoire en empêchant d'autres chats errants ainsi que rats, souris,... de s'installer. Si des chats déjà identifiés sont capturés, ils seront restitués à leurs propriétaires.

Cette 1re campagne sera organisée à partir de février 2021. La date de son lancement ainsi que les modalités vous seront communiquées ultérieurement.



Pour faciliter l'organisation de cette 1re campagne, la commune et L'École des Chats Libres de Saintes lancent un appel à bénévoles (aide à la capture, aide aux soins aux félins après les opérations et/ou après leur remise dans leurs lieux de vie...) et souhaitent affiner le repérage des chats errants présents sur le territoire de la commune. Si vous souhaitez apporter votre aide, et/ou signaler un chat sans propriétaire connu, n'hésitez pas à nous le faire savoir en mairie.

INFORMATIONS MUNICIPALES



Travaux réalisés par la commune en 2020

Voirie et espaces verts : 21 420 € subventionné à hauteur de 50 %.

Réfection des enrobés Chemin de la Fosse à Veillet et Chemin du Perchauds des Chails (4 375 m²); et enrobé à froid (20 Tonnes) pour rebouchages des ornières, par les agents communaux

Fauchage et élagage des bords de route par un prestataire extérieur.

Élagage de végétaux la falaise surplombant la vallée du Coran (à côté de la Tour médiévale), au-dessus de la grotte niveau de la Place Gilberte Bouquet et au Jardin du Coran (2 arbres morts), par un prestataire extérieur.

Travaux sur l'éclairage public : rue des écoles, impasse Treuil Pinaud, grotte Place G. Bouquet, Pidou, La Borderie.

Installation d'un panneau bus scolaire à La Grange.

Travaux EP/EU dans le cadre du programme de réhabilitation par le Département : réfection des passages piétons (rond-point, rue gaillarde, grande rue du pont) + réfection trottoirs Grande rue du Pont et rue du treuil pinaud...

Cimetière : 32 185,44 € non subventionné

Suite de la procédure de reprise des tombes au cimetière : retrait des tombes à l'état d'abandon et remise en état des emplacements, mise à jour du plan et du système de gestion du cimetière.

Église saint Sylvain : 37 656,00 € subventionné à hauteur de 30 % par le Département de la Charente Maritime, et à hauteur de 40 % par la DRAC

Nettoyage des fientes de pigeons, dévégétalisation des 4 façades, nettoyage des toitures (mousse) et remplacement des tuiles cassées

Pose de grilles en cuivre pour fermer le clocher aux pigeons.

Travaux sur les bâtiments communaux : 46 650 € subventionné à hauteur de 20 % à 45 % par le Département de la Charente Maritime

– Atelier communal, Place du Grand Canton des Hommes : changement de la porte de l'atelier en bois, peinture effectuée par les agents municipaux

– Atelier du Coutelier, Grande rue du Pont : pose d'un porte-style atelier,

– Logements 14 Grande rue du Pont : changement des menuiseries (portes et fenêtres), peinture des murs et boiseries (par les locataires),

– Logements 16 Grande rue du Pont : changement des menuiseries (porte),

– Logement 18 Grande rue du Pont : installation de radiateurs inertie fonte,

– Logement 14 rue des écoles : changement des menuiseries, réfections du sol, peintures des murs et boiseries, remise aux normes de la plomberie et de l'électricité,

– Épicerie, rue Gaillarde, installation d'une porte vitrée à l'arrière du bâtiment, remplacement du volet roulant de la porte d'entrée, et divers travaux électriques dont révision de la climatisation,

– Aménagement de l'entrée de la Mairie 562,24 €, peinture murs, plafond et porte, installation de 2 panneaux d'information (travaux effectués par l'agent communal),

– WC Publics au Monument aux Morts, changement d'une porte, installation d'un distributeur de savon et d'un sèche-mains (286,89 €).

LA VIE DES ÉCOLES

RPI Saint-Césaire, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Sauvant, La Chapelle-des-Pots

23 enfants de Saint-Sauvant sont scolarisés sur le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) pour l'année 2020-2021.

Transport

10 d'entre eux prennent le bus de ramassage scolaire le matin (départ du bus à 8h00) et 13 le soir (retour du bus à 17h00) Arrêt à l'ancienne école.

Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire avait vu ses horaires alignés sur ceux de Saint-Césaire et La Chapelle-des-Pots en septembre 2020 (7h15-8h00 le matin, 17h00-19h00 le soir). Malheureusement, la faible fréquentation de ce service a entraîné une révision des horaires.

À compter du 1er janvier 2021, il n'y aura plus d'accueil périscolaire le matin (aucun enfant ne le fréquentait) et le soir ce service sera proposé de 17h



à 18h30 (6 enfants concernés au dernier recensement). Cet accueil périscolaire sera réévalué en fin d'année scolaire et s'il n'est pas suffisamment utilisé, il pourrait être supprimé.

Association des Parents d'Élèves

Malgré la situation actuelle, l'équipe de l'APE est plus que jamais soudée.

Partages d'idées, échanges et aboutissements des projets l'équipe a su s'adapter à la situation, un groupe de communication virtuelle a été créé afin que les membres actifs et l'équipe bureau (Présidente, Trésorière, secrétaire) puissent échanger. Suite à ces échanges, par visioconférence, l'équipe bureau valide les projets.

Toujours dans le but de pouvoir offrir aux enfants des sorties, animations et autres.

Cette année seront proposés aux Groupes Scolaires les Bujoliers et La Chapelle-des-Pots :

- Décembre 2020 : Un goûter et un cadeau seront offerts à chaque enfant.
- Février 2021 : Une surprise personnalisée sera proposée à la vente.



– Mai 2021 : De délicieuses Madeleines BIJOU seront proposées à la vente.

– Juin 2021 : Une Tombola de fin d'année sera organisée.

(La Kermesse de fin d'année reste sous réserve, en attente des directives gouvernementales)

Pour plus d'informations sur les manifestations à venir, nous restons disponibles à cette adresse mail : apevallee@gmail.com

MANIFESTATIONS ET AUTRES ACTUALITÉS

Nouveau à Saint-Sauvant

Il n'aura échappé à personne que s'est ouvert dans notre commune un commerce de proximité écoresponsable : épicerie fine, bar ouvert depuis mai et juin 2020, rue Gaillarde. Dans cette période troublée par la Covid, les volontés de la municipalité, de la famille Clopeau (propriétaire des murs du bar), de Gwendoline Mazeau, Mic-kaël Guénard sans oublier Camille et Clément ont permis cette ouverture. Merci à tous!



Offrez-vous une escapade authentique au cœur du village médiéval de Saint Sauvant , La Rochelle ou encore l'île de Ré

Moments inoubliables garantis

Ouverture tous les jours du 1^{ER} mai au 30 septembre sur réservation
06 36 37 70 74
solextrip@gmail.com
www.solextrip.com

Solex Trip

À partir du 1er mai 2021, Solex Trip s'installe à Saint-Sauvant.

EVJF, EVG, Séminaires d'entreprises, sortie en amoureux ils vous garantissent des moments inoubliables.

Leur flotte de Vélos Solex leur permet de recevoir des groupes jusqu'à 25 personnes

Solex Trip vous aide à choisir votre itinéraire en fonction de vos envies. Leur équipe est à votre disposition, pour vous conseiller et vous guider.

Agenda et manifestations à venir... ce que nous savons !

DATES DE CONCOURS TIR À L'ARC

- 31 janvier 2021 Concours Nature à Pidoux
- 1er mai 2021 à Pidoux Concours Nature à Pidoux
- 31 juillet et 1er août 2021 Concours 3D au Village
- 19 septembre 2021 Concours Nature à Pidoux



**NOUS METTRONS SUR LE SITE INTERNET L'ACTUALITÉ
DES ASSOCIATIONS, COMMERÇANTS ET ARTISANS QUI
LE SOUHAITENT AU FUR ET À MESURE DE L'ANNÉE.**

Balades botaniques

avec *Simon Pagès*

**Jusqu'à fin
MARS 2021**

chaque premier
et troisième
samedi du mois,
de 14h à 16h30
dans le respect des
consignes sanitaires

**ou autres dates
sur demande**
(à partir de 5 participants)

20€ par balade
55€ pour 3 sorties
(tarifs adaptables
en fonction de vos moyens)

nombre de places limité

réservation demandée
auprès de La porte des livres



*Découvrir
et reconnaître*

Les plantes sauvages comestibles

Prolongez la balade à Saint-Sauvant avec les ateliers de *petit cosmos* :
cérémonie du thé / cuisine / cosmétiques / plantes médicinales



La porte des livres

Bouquinerie contact@laportedeslivres.fr
16 grande rue du pont Saint-Sauvant 17 06 88 09 24 82



MANIFESTATIONS ET AUTRES ACTUALITÉS

Concours du logo du village

La commune ne possède pas de logo, alors à vos crayons, nous comptons sur votre créativité!

Règlement du Concours : Logo pour le village de Saint-Sauvant

Article 1 : Objet du concours

Le conseil municipal de Saint-Sauvant propose d'organiser un concours pour la création d'un logo communal.

Ce logo devra symboliser l'identité de Saint-Sauvant et sera utilisé, tel quel ou retravaillé, sur l'ensemble des supports de communication (signalétique, en-tête courrier, documents officiels, site internet...) de la commune.

Article 2 : Durée du concours

Le concours est ouvert du 1er février 2021 au 1er mai 2021. Le jury choisira le logo dans la semaine du 24 au 30 mai 2021. Le gagnant sera annoncé la semaine suivante par affichage dans la cour de la mairie et sur le site internet de la commune.

Article 3 : Participation au concours

Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale, domiciliée ou résidant à Saint-Sauvant, sans condition d'âge, à l'exception des membres du jury et du conseil municipal. Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie.

La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Aucune inscription préalable ni aucuns frais ne sont nécessaires pour participer au concours.

Chaque participant ne pourra présenter que deux projets de logo entièrement originaux et sans aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit.

Le projet de logo soumis ne devra comporter aucun élément contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Pour participer, il vous suffit d'envoyer ou de déposer votre logo et votre formulaire de participation complété :

- Soit par mail mairie@saintsauvant17.fr,
- Soit par dépôt à la mairie de Saint-Sauvant aux horaires d'ouverture.

Aucune participation ne sera prise en compte sans le formulaire d'inscription ni après la date de clôture du concours fixée le 1er mai 2021.

Le support de votre travail peut être papier, via une clef USB ou autre support numérique (CD/DVD).

À réception, un accusé sera fourni soit par retour de mail ou sous format d'un récépissé papier pour les dépôts en mairie.

Article 4 : Jury

Le jury sera constitué des membres du conseil municipal (10 personnes) et d'habitants de tous âges, tous sexes et de toutes catégories socioprofessionnelles (15 personnes) réparties comme ceci :

- Deux garçons et une fille de moins de 10 ans
- Un garçon et deux filles entre 10 et 20 ans
- Deux hommes et une femme entre 20 et 40 ans
- Un homme et deux femmes entre 40 et 60 ans
- Deux hommes et une femme entre 60 et plus

La commission « Communication-Informations municipale » est chargée de la constitution de la partie du jury ouverte aux habitants.

Si vous êtes intéressés pour faire partie du jury, merci de déposer votre candidature en mairie avec la photocopie d'une pièce d'identité jusqu'au 1er février 2021. En cas de candidatures trop nombreuses, la commission effectuera un tirage au sort par tranche d'âge et par sexe. Les membres d'une même famille ne peuvent concourir si l'un d'eux fait partie du jury. S'il n'y pas suffisamment de candidats, la commission se réserve le droit de contacter des habitants pour solliciter leur participation.

Avant le vote, tous les logos seront examinés par le jury qui se réserve le droit d'écarter ceux qui ne respecteraient pas une ou plusieurs des condi-

tions établies par le règlement.

Chaque création sera évaluée par le jury sur la base du cahier des charges du concours.

Le vote aura lieu à bulletin secret et le gagnant sera désigné à la majorité relative.

La commune de Saint-Sauvant se réserve le droit de ne désigner aucun gagnant si aucun logo ne répond au cahier des charges.

Article 5 : Cahier des charges

— Aspect créatif du logo —

Le logo proposé devra être facilement identifiable et représentatif de Saint-Sauvant puisqu'il sera un outil de promotion de la commune. Quelles que soient les techniques de réalisation (dessin, peinture, collage, infographie...) et sa forme (carré, rond, rectangle, indéfini), le logo devra impérativement faire apparaître le nom Saint-Sauvant, avec ou sans dessin, photo, image, etc. À noter : en cas d'utilisation d'éléments graphiques (police, photo, image...) récupérés et non créés, ceux-ci devront être impérativement libres de droits. Il devra être adapté à une utilisation en grand comme en petit format, en couleur comme en noir & blanc. Il ne doit pas porter de marques distinctives permettant d'identifier son auteur.

— Aspect technique du logo —

Chaque personne remettra sa proposition de logo sur un format A4, accompagné du règlement comportant le nom, prénom, adresse, téléphone, signature du participant ainsi que la date de remise de son travail.

Si une personne remet plusieurs propositions, chaque logo devra être présenté sur un format A4 distinct.

Chaque projet devra être accompagné d'une courte description de la démarche utilisée et de la réflexion menée lors de la création du logo.

Pour les enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire, la partie « Description de la démarche utilisée et de la réflexion menée lors de la création du logo » du formulaire de participation n'est pas nécessaire.

Article 6 : Droits d'auteur et propriété intellectuelle

Le gagnant s'engage à céder totalement et à titre gracieux ses droits d'auteur à la commune de Saint-Sauvant, à savoir : les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, de modification, d'utilisation sur tous supports tels que brochures papier, véhicule, Internet, Web mobile...

Le logo retenu par le jury deviendra la propriété pleine, entière et exclusive de la commune qui se réserve le droit de l'utiliser, de le modifier et de le reproduire sur tout média sans limitation de durée et sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Cela inclut toute modification ultérieure du logo par la municipalité de Saint-Sauvant par elle-même ou par une agence professionnelle mandatée.

Article 7 : Renseignements

Les renseignements sur ce concours peuvent être obtenus auprès de la mairie de Saint-Sauvant 10 rue du marché tél : 05/46/91/50/10 ou par mail : mairie@saintsauvant17.fr.

Article 8 : Acceptation du présent règlement

La participation au présent concours implique l'acceptation du présent règlement sans possibilité de réclamation. Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

Article 9 : Dispositions diverses

La commune de Saint-Sauvant ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation, de report ou de modification du concours dû à des événements imprévus.

La commune de Saint-Sauvant se réserve le droit de remplacer à tout moment le logo retenu comme identité visuelle dans le cadre de ce concours.

Formulaire de participation au concours : remplir la feuille jointe à ce bulletin.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nous avons besoin de VOUS



**Plusieurs artisans désirent s'installer dans notre village,
malheureusement ils ne trouvent pas de local.**

Peut-être pouvez-vous les aider ?

**Vous avez une pièce, un garage, un grenier que vous n'occupez pas,
faites-nous le savoir et nous vous mettrons en contact avec eux.**

**Pour eux c'est une chance de s'établir et pour vous une petite rentrée
d'argent toujours appréciée en ces temps difficiles.**

Merci d'avance pour votre aide.

REMERCIEMENTS AUX HABITANTS

DANKE!
THANK YOU!
MERCİ!
GRAZIE!
GRACIAS!
DANK JE WEL!

.....

Merci à Jean-Philippe Mériageult, Alain Mathieu et Claude Jadeau pour l'installation d'une table à Font Bénite qui bien que privée est laissée au service de tous! Elle s'avère bien utile à de nombreux promeneurs.

Clin d'œil! : n'oubliez pas de présenter vos projets à la mairie qui les étudiera avant d'engager les travaux.

Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés depuis le 1er confinement : les couturières pour les masques, Anthony Arnaud pour le site internet, les volontaires qui ont proposé leurs services à la population en difficulté...

Merci aux associations d'apporter à la commune par leurs manifestations une invitation à découvrir notre village : Salon des arts, fleurissement de « Mon village jardin », week-end Art Fil Rouge, manifestations du Tir à l'arc, chasse, randonnées pédestres... Cette liste est bien entendu non exhaustive!

Merci au trio de musique irlandaise/celtique pour les journées estivales à Saint-Sauvant

Merci à tous les commerçants, artisans et entrepreneurs qui rendent vivant notre village au quotidien.

Merci!



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE (HORS COVID) :

Lundi de 14h à 17h — Mardi de 14h à 17h
Mercredi : fermée — Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

NUMÉROS UTILÉS

SAMU : **15**
En cas d'urgence vitale

POMPIERS : **18**

GENDARMERIE : **17**

URGENCES PERSONNES
SOURDES & MALENTEN-
DANTES, VIOLENCES
INTRAFAMILIALES :
114

CENTRE ANTIPOISON :
05 56 96 40 80

URGENCES DENTAIRES :
09 705 00 205

CELLULE D'ÉCOUTE :
06 45 31 77 44

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE
FACE À LA CRISE :
**Du lundi au vendredi
9h-12h30 et 14h-17 h.**

AIDE AUX PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP :
0809 109 109
**Du lundi au vendredi
de 9h à 17h.**

MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES
également joignable au :
0800 15 22 15,
**du lundi au jeudi
de 13h30 à 17h,**
**le vendredi de
13h30 à 16h30.**

06 29 43 06 78
Numéro d'appel d'urgence

*Vous pouvez suivre les informations communales sur le site internet
www.stsauvant17.fr ainsi que sur la page Facebook Mairie de Saint-Sauvant*



MAIRIE DE SAINT-SAUVANT
10 rue du marché
17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 50 10
mairie@saintsauvant17.fr



N°1 - SEMESTRIEL

Directeur de publication : Jean-Marc Audouin Rédaction : Jean-Marc Audouin, Valérie Jouzel, Catherine Lévêque, Mauricette Petit, Anne Raynaud, Sylvie Renon, Alain Séris, APE la vallée du Coran, Arc nature St-Sauvant, la Porte des livres, Solex Trip Photos : Anne Raynaud, Bruno Lebreton, Anthony Arnaud, Mairie Saint-Sauvant.
Conception et impression : Imprimerie Gatignol, 14, avenue Maryse Bastié, 17200 Royan Déport légal : Décembre 2020 Imprimé à 300 exemplaires sur du papier issu de forêts gérées durablement.